



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
COMMUNE DE LA FERTE-VIDAME

**ARRETE MUNICIPAL N° 2024-03**  
**Interdiction de Stationner - Travaux du Crédit Agricole**

**Le Maire de la Commune de La Ferté-Vidame (Eure et Loir),**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2

**Vu** le code de la route, notamment l'article R.411-8,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre I – Quatrième partie, Huitième partie (signalisation temporaire)

**Vu** le code pénal, notamment son article 610-5,

**Vu** la demande présentée par l'entreprise STE DODE située 32 bis Boulevard de l'industrie à Ecoflant (49000), en vue d'effectuer la pose de coffres de l'agence Crédit Agricole située au 27 rue de Laborde à LA FERTE-VIDAME (28340), le 13 mars 2024 toute la journée.

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, le véhicule doit stationner au plus proche de l'agence ;

**Considérant** qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique.

**ARRETE**

**Article 1 : Objet de l'arrêté**

Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur trois places de parking devant le 27 rue de Laborde le 13 mars 2024 toute la journée, de 9h à 17h, pour permettre la pose des coffres en toute sécurité du Crédit Agricole.

**Article 2 : Signalisation**

La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise pour informer les usagers de la voie publique de l'interdiction de stationner.

**Article 3 : Exécution**

Madame le Maire, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à l'endroit concerné.

A La Ferté-Vidame, le 12 mars 2024  
Le Maire,



Catherine STROH